



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

croissance et emploi

Question écrite n° 64673

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'industrie d'armement en France. Il lui demande de lui préciser l'effet d'entraînement sur la croissance et l'emploi des programmes industriels d'armement en France.

Texte de la réponse

Le poids économique de l'industrie de défense en France est considérable, par la diversité du tissu industriel concerné, par les emplois générés et par l'importance de l'activité en matière de recherche et d'innovation dans les hautes technologies. À partir de la fin des années 1950, la France a mis en oeuvre une politique industrielle de défense orientée vers la recherche de l'autonomie stratégique et technologique, structurée autour de grands programmes d'armement exploitant les technologies de rupture (nucléaire, aéronautique, missiles...). Grâce à ces investissements, la France dispose aujourd'hui d'une industrie de défense performante, au deuxième rang en Europe, juste derrière le Royaume-Uni. Elle représente 165 000 emplois directs et au moins autant d'emplois indirects, pour un chiffre d'affaires d'environ 15 milliards d'euros (soit de l'ordre de 0,75 à 0,80 % du produit intérieur brut français). Un tiers environ de ce chiffre d'affaires est généré par les exportations, la France se plaçant au quatrième rang mondial des exportateurs d'armement. L'impact des programmes industriels d'armement sur la croissance de l'économie et sur l'emploi dépend directement du volume des commandes et donc des crédits d'équipement votés annuellement par le Parlement et s'inscrivant dans le cadre fixé par la loi de programmation militaire pour les années 2009 à 2014. À cet égard, la contribution des programmes d'armement et de la recherche de défense au plan de relance de l'économie se traduit en 2009 et 2010 par un effet accélérateur. En 2009, les commandes passées à l'industrie et aux organismes de recherche par la direction générale de l'armement (le premier investisseur public de l'État) ont atteint un volume record (depuis le début des années 1990) de 20,9 milliards d'euros, dont 1,3 milliard au titre du plan de relance. Les prises de commandes à l'export ont également fortement augmenté en 2009 (+ 20 %), avec un montant estimé à près de 8 milliards d'euros. Le secteur de l'industrie d'armement a eu un impact très positif sur l'économie et en particulier l'industrie dans un contexte difficile de crise économique et financière. Par ailleurs, l'industrie française de défense regroupe une très grande variété d'acteurs de tailles diverses, allant des maîtres d'oeuvre intégrateurs aux petites et moyennes entreprises (PME), détentrices de savoir-faire spécifiques et souvent de hautes technologies et sources d'innovations. Ce sont ainsi environ 4 000 PME qui participent en France à l'effort de défense. L'activité de défense est présente sur de nombreuses parties du territoire national, notamment en Île-de-France, dans le Sud-Ouest (aéronautique, espace et missiles), le Grand Ouest (naval, électronique), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (aéronautique, naval), le Centre et le Massif central (terrestre, missiles, maintenance aéronautique). Enfin, la recherche et le développement (R&D) dans le secteur de la défense, qui requiert un haut degré d'investissement pour développer les équipements des forces de demain, représente entre 10 et 20 % du chiffre d'affaires des dix plus grands groupes de défense, lesquels emploient dans leurs bureaux d'études sur le territoire national de l'ordre de 20 000 personnes. Cet effort, très supérieur à la moyenne des entreprises, joue un rôle moteur pour le développement de nouvelles technologies,

dont beaucoup trouvent des applications à double usage, militaire et civil. Ces hautes technologies ont ainsi des retombées positives sur la compétitivité et l'activité d'autres secteurs de l'économie française.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64673

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11031

Réponse publiée le : 23 mars 2010, page 3329